Projet éducatif
École Sainte-Marthe
et Cuillierrier

2019-2022

La mission de l'école...

Instruire, avec une volonté réaffirmée

L'école a comme première responsabilité la formation de l'esprit de chaque élève. Même si elle ne constitue pas le seul lieu d'apprentissage de l'élève, elle joue un rôle irremplaçable en ce qui a trait au développement intellectuel et à l'acquisition de connaissances. Énoncer cette orientation, c'est réaffirmer l'importance de soutenir le développement cognitif aussi bien que la maîtrise des savoirs.

Socialiser, pour apprendre à mieux vivre ensemble

Dans une société pluraliste comme la société québécoise, l'école joue un rôle d'agent de cohésion en contribuant à l'apprentissage du vivre-ensemble et au développement d'un sentiment d'appartenance à la collectivité. Il lui incombe de transmettre le patrimoine des savoirs communs, de promouvoir les valeurs à la base de sa démocratie et de préparer les jeunes à devenir des citoyens responsables. Elle doit également chercher à prévenir en son sein les risques d'exclusion qui compromettent l'avenir de trop de jeunes.

Qualifier, selon des voies diverses

L'école a le devoir de rendre possible la réussite scolaire de tous les élèves et de faciliter leur intégration sociale et professionnelle, quelle que soit la voie qu'ils choisiront au terme de leur formation. À cette fin, le ministère de l'Éducation définit le curriculum national de base. Toutefois, les établissements scolaires ont la responsabilité d'offrir à chaque élève un environnement éducatif adapté à ses intérêts, à ses aptitudes et à ses besoins en différenciant la pédagogie et en offrant une plus grande diversification des parcours scolaires.

Table des matières

1. But et définition du projet éducatif

2. Encadrements légaux

3. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

4. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)

6. Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite

7. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement

8. Transmission et diffusion du projet éducatif

9. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif

10. Reddition de compte du projet éducatif

1. But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, le personnel de soutien ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

2. Encadrements légaux

La LIP précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
  - la description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;
  - les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
  - les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif;
  - les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
  - la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire;

- respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37)3 ;

- harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1) ;

- respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);

- assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, articles 37 et 97.1).

Dans l'analyse du contexte, dont notamment les résultats obtenus par l'établissement d'enseignement en regard des orientations et des objectifs du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.

3. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

La gestion collaborative repose sur le travail d'équipe. «Se concerter, c'est mettre en action, de façon concrète, la collaboration. » Elle vise la recherche de consensus.

Un comité de pilotage a été mis sur pied et se rencontre depuis octobre afin d'élaborer le nouveau projet éducatif 2019-2022. Ce comité est composé de 4 enseignantes provenant des deux écoles, de la technicienne en service de garde, d'un parent représentant l'OPP, d'un parent représentant le CÉ et de la direction. Ayant très peu de professionnels à l'école, il a été impossible d'en faire siéger un sur le comité. Toutefois, ils sont en support dans le processus.

ÉTAPES	ÉCHÉANCIER
Information / formation sur le PE /au comité / enseignants • PE : Qu'est-ce que c'est et ce n'est pas ? • Démarche globale de création • Liens avec plans MEES / CSTL • Liens avec facteurs prédictifs de la réussite • Échéancier • Planification des sondages	1 rencontre 3 décembre 2018 8h15-11h30 (Ste-Marthe)
Analyse de la situation actuelle • Suite planification des sondages et validation pour diffusion À la suite de la réception des sondages; Précision : 1. Enjeux *Accompagnement CSTL : 18 janvier* *Suivi au c onseil d'école : 25-26 février* Suivi au CÉ : 13 mars	3 rencontres 8 janvier 15h30-17h (Cuillierrier) Pédagogique 25 janvier 9h-11h (Ste-Marthe) Pédagogique 8 février 9h à 11h (Cuillierrier)
Précision : 2. Orientations 3. Objectifs 4. Indicateurs 5. Cibles Mise en forme du PE et du Plan d'action *Suivi au conseil d'école : 15 avril* *Approbation par la direction : 10 avril*	1 rencontre 8 avril 13h-16h (Ste-Marthe)
Approbation par le CÉ : 1er mai	1er Mai 2019
Envoi du PÉ et approbation par la CSTL	2 Mai 2019
Présentation du PE/ et du Plan d'action au personnel	27 mai 2019
Lancement du projet éducatif	Septembre - 2019

4. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Le projet éducatif émerge du milieu, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire. (LIP, article 7)

Différents groupes ont été consultés par sondage entre le 30 janvier et le 7 février 2019 (LIP, article 74):

- Les élèves de la 3ème à la 6ème année
- Les parents
- Le personnel enseignant
- Le personnel de soutien
- Les professionnels

5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)

L'analyse de l'environnement externe et interne de l'établissement a été faite. Voici le contexte dans lequel il évolue et les principaux enjeux. (LIP, 97.1)

- L'école Sainte-Marthe et Cuillierrier est une école intégrée : une direction, un conseil d'établissement, un projet éducatif. L'école Sainte-Marthe est située au cœur du village de Sainte-Marthe en Montérégie. C'est un milieu rural agricole. L'indice de défavorisation est à 7 depuis l'automne 2018. C'est une petite école qui a été rénovée dans les dernières année. Une salle fait office de gymnase. Le local du service de garde est occupé dans le jour pour le cours de musique. Les cours d'anglais se déroulent dans les classes. L'école bénéficie de quelques locaux de service. La cour d'école est grande et sera revampée dans les prochaines années. La communauté est présente à l'école. Nous avons un OPP fort et le partenariat avec la municipalité est sain.

- L'école Cuillierrier est située au cœur du village voisin de St-Clet. C'est un milieu rural dortoir, avec quelques PME dont l'indice de défavorisation est aussi à 7. C'est une très petite école dont la majeure partie n'a pas été rénovée depuis longtemps. Une grande partie de l'école vient d'être repeinte en mars 2019. Une salle fait office

de gymnase mais un agrandissement de l'école doit accueillir un nouveau gymnase d'ici 2022. Le local du service de garde est occupé dans le jour par le cours de musique. Les cours d'anglais se déroulent dans les classes. Nous avons un OPP fort. Nous avons également un partenariat grandissant avec l'association des parents de St-Clet.

- Les forces du milieu se situent au niveau de l'échelle humaine de l'école. Dans les deux écoles Il y a une classe par niveau et le personnel de l'école connaît très bien tous les enfants. Les informations circulent plus facilement entre les intervenants. De plus, il y a peu de mouvement au niveau du personnel enseignant ce qui favorise une meilleure continuité dans le suivi des élèves.

- L'école a les défauts de ses qualités ; le fait que les enfants soient dans la même classe de la maternelle à la 6ème année apportent des désavantages : trop grande connaissance les uns des autres, impossibilité de faire des groupes équilibrés dans un même niveau ; peu d'élèves donc moins d'heures allouées en éducation spécialisée, en orthophonie, en psychoéducation pour un nombre grandissant d'élèves en difficultés d'adaptation et d'apprentissage.

- Les besoins des élèves se situent au niveau des habiletés sociales et au niveau académique. Nous avons plusieurs élèves que nous devons accompagner dans leur cheminement social. Il y a évidemment aussi des élèves en difficulté d'apprentissage dans une proportion semblable à d'autres milieux.

- À la suite des résultats du sondage complété par les parents, il est ressorti clairement qu'ils désirent une école dans laquelle leur enfant évoluera sainement, sera en sécurité et développera des compétences sociales fortes.

- Les enseignants, le personnel de soutien et les professionnels pour leur part ont mis l'accent sur le désir d'évoluer dans un environnement propice à l'apprentissage, donc un milieu sain, empreint de bienveillance.

6. Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite

Dans cette section, l'établissement assure la cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire. En fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, l'établissement d'enseignement peut aussi inscrire des orientations, des objectifs et/ou cibles qui lui sont propres en autant que soit justifié par l'analyse du contexte. (LIP, articles 37 et 97.1)

Après avoir consulté le PEVR de la CSTL, nous avons choisi d'asseoir notre projet éducatif sur quatre valeurs bien spécifiques : la FIERTÉ, la COLLABORATION ET l'ENTRAIDE (que nous ne désirons pas séparer) et la DIFFÉRENCIATION.

Notre vision...

Un milieu de vie sain, où la collaboration et l'entraide font figure de proue; un milieu qui prône la fierté de soi comme point d'ancrage de toute action et de toute intervention autant de la part des adultes que des élèves de l'école et ce, dans le respect des différences de chacun.

Nous voulons amener les élèves à ressentir profondément ce sentiment de fierté à l'école : s'engager dans ses apprentissages, être fier des efforts déployés, être fier de son milieu (*respect* des consignes et règles, des pairs, des adultes et de l'environnement intérieur et extérieur dans lequel ils évoluent). Ensuite, en faisant preuve de respect, d'*engagement*, *d'innovation et d'intégrité*, tous les intervenants éprouveront cette même fierté qui sera la pierre angulaire de toute intervention académique ou sociale.

***_valeur_ : valeur choisie pour le PEVR de la CSTL 2018-2022

7. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement

Enjeu	Cohérence avec le PEVR	Orientation	Objectif	Indicateur	Cible	Situation actuelle
Des interventions de qualité, précoces, rapides, continues et concertées pour l'atteinte du plein potentiel social et académique de toutes et de tous.	Enjeu 1 : Des interventions de qualité, précoces, rapides, continues et concertées	1.Soutenir le développement de la compétence sociale de nos élèves 2.Consolider les moyens mis en place pour soutenir le développement professionnel de l'ensemble de notre personnel, en fonction de nos priorités.	1.1Réduire le nombre d'interventions en éducation spécialisée concernant la résolution de conflits 2.1 Amener tous les intervenants à développer les habiletés nécessaires pour utiliser et appliquer efficacement et de la même façon le code de vie de l'école	Nombre d'interventions entrées dans GPI en lien avec la résolution de conflits		
	Objectif 4 : Maintenir à 90% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4e année du primaire	3.Consolider le goût de la lecture et le développement des compétences en littéracie de nos élèves	3.1 Maintenir le nombre d'activités annuelles liées à la promotion de la lecture dans l'école.	Le nombre d'activités annuelles liées à la lecture	10 ou plus	10
			3.2 Augmenter ou maintenir le nombre d'élèves d'une même cohorte (de façon individuelle) en réussite assurée (66% et plus) en lecture 3.3 Augmenter ou maintenir le nombre d'élèves d'une même cohorte (de façon individuelle) en réussite assurée (66% et plus) en écriture .	Le nombre d'élèves d'une même cohorte en réussite	Selon la cohorte (voir documents de Taux de réussites annuelles et logiciel LUMIX)	(voir documents de Taux de réussites annuelles et logiciel LUMIX)